



PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Relevant de la directive 2014/91/UE

**Rapport Annuel
2024/2025**



PALATINE GLOBAL BONDS

(anciennement Palatine Impulsions Taux)

FCP A VOCATION GENERALE

RELEVANT DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE 2014/91/UE

OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES DE CREANCES LIBELLES EN EURO

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

31/03/2025

- I - CARACTERISTIQUES

► **OPC d'OPC** : Inférieur à 10% de l'actif net

► **Objectif de gestion et stratégie d'investissement** :

L'OPCVM a pour objectif de gestion une rentabilité nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (€str + 2%) sur la durée de placement recommandée (4 ans). Il investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE.

PALATINE GLOBAL BONDS promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

L'objectif environnemental que ce fonds entend partiellement atteindre est de sélectionner des valeurs qui contribuent aux objectifs du développement durable en lien avec l'environnement sans que l'investissement nuise de façon significative à un objectif environnemental ou social. Le fonds s'attache aussi à investir dans des sociétés qui suivent de bonnes pratiques de gouvernance. Le fonds prend également en compte les risques de durabilité et les caractéristiques ESG dans son processus de sélection de valeurs.

Le processus de gestion s'appuie sur une approche Top Down qui repose sur une analyse pragmatique des facteurs clés (variables économiques, politique monétaire, marchés financiers et facteurs techniques). Cette analyse par région permet de définir l'allocation géographique. Sont déterminés ensuite le niveau souhaité de sensibilité ainsi que le positionnement sur la courbe des taux qui en découle. L'étape suivante consiste à déterminer l'exposition crédit optimale.

L'allocation crédit qui en résulte permet ainsi de sélectionner les différents secteurs et l'exposition en fonction des notations crédits. Ce processus permet d'aboutir à l'univers d'investissement de référence. Un filtre ESG (cf détail dans le prospectus) est alors appliqué à cet univers. Il a pour objectif de ne retenir que les émetteurs les plus responsables en matière de politique ESG. L'équipe analyse crédit appuie l'équipe de gestion dans sa sélection de titres afin d'identifier les émetteurs et/ou émissions présentant une valeur attractive sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Ce processus global conduit à la construction d'un portefeuille cible.

L'OPCVM investit, sans contrainte de répartition des investissements par pays, de maturité, et de répartition entre dette publique et dette privée, dans des titres de créance, uniquement au sein des pays de l'OCDE. La part des émetteurs jugés de qualité « spéculative » est limitée à 60% maximum de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 30% de l'actif net. Il pourra investir jusqu'à 10% de l'actif en parts ou actions d'OPCVM et FIA de droit français.

La gestion pourra recourir à des opérations sur futures et options sur taux, indices, ou change, et à des contrats d'échange de taux d'intérêt pour augmenter ou ajuster l'exposition du portefeuille, en substitution d'une détention directe de titres, ou en couverture des titres détenus. Les engagements hors bilan de l'OPCVM sont limités à 100% de l'actif. Le niveau d'exposition cumulé induit par les positions de l'actif et du hors-bilan est de 200% maximum de l'actif net.

Les revenus nets de l'OPCVM sont intégralement investis pour les parts I et R.

L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours ouvrés avant 11h30. Le rachat sera alors exécuté sur la base de la valeur liquidative datée du même jour.

Durée de placement recommandée : 4 ans.

► Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 2%.

L'€str est calculé et publié par la Banque Centrale Européenne et représente le taux au jour le jour sur les opérations en blanc entièrement fondé sur le dispositif de déclaration des statistiques du marché monétaire. Les informations sur ce taux sont notamment disponibles sur le site internet de la Banque de France www.banque-france.fr.

L'administrateur de l'indice bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement Benchmark en tant que banque centrale et à ce titre n'a pas à être inscrit sur le registre de l'ESMA.

L'OPCVM n'est ni indiciel ni à référence indicielle et l'indice ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Palatine Asset Management dispose d'un plan d'action interne qui sera mis en œuvre en cas de modification substantielle ou de cessation de l'indice de référence.

► Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion ; ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Compte tenu de l'orientation du FCP, l'investisseur s'expose à un certain nombre de risques, dont les principaux sont détaillés ci-dessous.

Risque de perte en capital : l'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie de capital et peut donc ne pas retrouver son capital initialement investi.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés de taux. Il existe un risque que le FCP ne soit pas, à tout moment, investi sur les marchés de taux les plus performants et que le gérant ne sélectionne pas les titres de créances les plus performants.

La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion.

Risque de taux : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investis en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit : Le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs publics et privés. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créance peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le FCP peut être exposé, dans la limite de 60% de l'actif net, au risque de crédit sur les titres de créance à caractère spéculatif qui présentent des niveaux de rendement élevé mais peuvent entraîner une baisse plus importante de la valeur liquidative.

Risque de change : Le FCP peut être exposé au risque de change dans la limite de 30% de l'actif net investie hors de la zone euro non systématiquement couverte contre ce risque, ce qui peut entraîner une baisse de sa valeur liquidative.

Risque de contrepartie : l'OPCVM pouvant avoir recours à des instruments financiers négociés de gré à gré (titres de créance, prises en pension) il existe un risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de l'OPCVM.

Risque lié aux arbitrages : L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés entre les marchés de taux et/ou de titres. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

- II - ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER ET POLITIQUE DE GESTION

Lors de sa réunion du 6 mars, la BCE a baissé à nouveau ses taux directeurs de 25bps: taux de facilité de dépôt abaissé de 2.75% à 2.50%, taux «refi» de 2.90% à 2.65% et taux de facilité de prêt marginal de 3.15% à 2.90%. Ainsi après dix hausses consécutives de ses taux directeurs entre juillet 2022 et octobre 2023 dont le cumul avait atteint 450bps, soit la plus forte progression des taux directeurs depuis la création de l'euro en 1999 en un laps de temps aussi court et après cinq statu-quo consécutifs, la BCE, vient de procéder à la 6ème baisse depuis juin et à la 54ème d'affilée. Il convient de rappeler que la baisse de septembre s'était accompagnée d'une « restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement (« taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Ces 3 taux s'établissent donc désormais à 2.50%, 2.65% et 2.90%, soit seulement 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut.

En ce qui concerne les divers plans d'achats d'actifs dans le marché, la situation n'évolue pas, la BCE continuant de réduire la taille de son bilan. Pour le portefeuille du programme d'achats d'urgence face à la pandémie (Pandemic Emergency Purchase Programme, PEPP), si le réinvestissement intégral des remboursements en principal des titres arrivant à échéance était encore de vigueur tout au long du 1er semestre 2024, depuis début juillet ce portefeuille était réduit de 7,5Mds€ par mois en moyenne au 2ème semestre et depuis le début de l'année, ces réinvestissements ont cessé. Enfin on signalera que les derniers encours de TLTRO III («Targeted Long Term Refinancing Operation») sont arrivés à échéance courant décembre.

Dans ses attendus, la BCE a indiqué que «le processus de désinflation est bien engagé» prévoyant désormais «une inflation globale moyenne de 2,3 % en 2025, de 1,9 % en 2026 et de 2 % en 2027», la révision à la hausse de l'inflation pour cette année reflétant «une dynamique plus forte des prix de l'énergie». Dans le même temps l'institution a revu ses projections de croissance à la baisse à +0,9 % pour 2025, +1,2 % pour 2026 et +1,3 % pour 2027 expliquant sa prudence en ce domaine par «la baisse des exportations et la faiblesse persistante des investissements résultant de la forte incertitude pesant sur le commerce mondial et sur la politique plus largement ». Lors de sa prise de parole, Christine Lagarde a d'ailleurs mis l'accent sur la montée générale « des risques et de l'incertitude ».

De fail il doit être souligné que le contexte actuel est très mouvant dans de nombreux domaines. Ainsi une certaine vigilance en matière d'inflation est de mise compte tenu des tensions sur le commerce mondial générées par les menaces de fixation de droits de douane tous azimuts de D. Trump qui ont pour résultantes des hausses de prix sur le marché des matières premières par constitution de stocks de précaution en anticipation de ces mesures sans oublier la décarbonation des économies qui est un facteur potentiel de hausse des coûts. Enfin la situation géo-politique demeure complexe avec, d'une part, un regain des hostilités au Proche-Orient et, d'autre part, une attitude américaine ambiguë vis-à-vis de l'Ukraine mettant les européens dans l'obligation de s'endetter massivement pour financer l'effort de guerre nécessaire à assurer leur propre défense avec pour conséquence une sensible remontée des taux long-terme en zone euro. Ainsi, entre dépenses militaires et guerre commerciale, le pilotage de l'inflation par la BCE risque de devenir complexe. Dans ce cadre, le précédent communiqué du Conseil des Gouverneurs de la BCE par lequel il exprimait qu'«il suivra une approche dépendante des données et propre à chaque réunion pour déterminer l'orientation appropriée de la politique monétaire» demeure parfaitement d'actualité.

En ce qui concerne la croissance économique de la zone euro, on rappellera que, si en 2020 le PIB avait chuté de -6.4% à raison de la « crise covid», il avait rebondi à +5.2% en 2021 en sortie de confinement. Puis en 2022, la croissance de la zone euro s'est quand même affichée à +1.8% en dépit des effets récessifs du conflit russo-ukrainien sur l'activité économique. En revanche la croissance a franchement décéléré en 2023 à +0.5%. En 2024, en rythme trimestriel, le PIB s'est affiché à +0.1% au Q4 contre +0.4% au Q3, +0.2% au Q2 et +0.3% au Q1. Au final, en rythme annuel, le PIB de l'année 2024 de la zone s'établit donc à 0,7%. Si les risques de récession semblent pour l'instant avoir été repoussés, le niveau de l'activité demeure faible et cette faiblesse pourrait s'accroître. En effet, en ce qui concerne l'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone euro, combinant services et activité manufacturière, il s'affiche certes à 50.4 en mars contre 50.2 en février et, même s'il se situe au-dessus des 50, en y regardant de plus près, on pourra constater qu'il oscille en fait autour de ce seuil depuis un an. L'indice PMI du secteur des services baisse quant à lui

légèrement à 50.4 en mars contre 50.6 en février. En revanche l'indice PMI du secteur industriel rebondit enfin nettement à 48.7 en mars contre 47.6 en février et retrouve le niveau qui était le sien en janvier 2023 mais demeure sous les 50 pour le 33ème mois consécutif ! La croissance de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible notamment dans les secteurs industriels. Pour ce qui concerne l'inflation globale de la zone euro, rappelons qu'elle avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. Après avoir touché son plus bas niveau depuis trois ans et demi grâce au recul des tarifs de l'énergie à +1.7% en septembre, l'inflation globale en zone euro a rebondi mois après mois jusqu'à celle de janvier ayant atteint +2.5%. En revanche celle de février était retombée à +2.3% et celle de mars s'affiche à +2.2%. L'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, recule également substantiellement en mars à +2.4% contre +2.6% en février, soit son plus bas niveau depuis 38 mois et se rapproche enfin des 2%. En ce qui concerne le taux de chômage de la zone euro, il demeure stable en janvier à 6.2%, son plus bas niveau historique jamais enregistré depuis le début de la série statistique en 1998, juste avant le lancement officiel de l'euro en janvier 1999 et se situe donc très nettement en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020. Ainsi malgré une faible croissance économique, l'indicateur se maintient à son plus bas niveau depuis que l'office européen des statistiques a commencé à compiler cette série en avril 1998 pour les pays ayant adopté la monnaie unique. Il demeure donc toujours très nettement en-dessous de son niveau pré-pandémique de 7.4% en février 2020. On ne peut que constater que le niveau extrêmement faible de la croissance actuelle de la zone euro n'a toujours pas de réelle traduction dans les chiffres du chômage. Mais les nombreuses annonces de fermetures de sites de production récemment annoncées tant en France qu'en Allemagne, la hausse des défaillances d'entreprises et le ralentissement des investissements dues aux incertitudes politiques et géo-politiques pourraient en revanche peser sur l'évolution de l'emploi dès début 2025.

Dans ce contexte, en mars, la moyenne mensuelle de l'Ester s'est affichée à +2.499% (+2.691% en février), celle du swap 1 an OIS à +2.086% (+2.099% en février) et celle de l'Euribor 3 mois à +2.442% (+2.525% en février).

Pour ce qui est des rendements obligataires de la zone euro, ils auront été en hausse quasi-continue de début 2021 jusqu'au début octobre 2023 où ils ont atteint leur plus haut en réaction à la forte hausse de l'inflation et aux resserrements monétaires des principales banques centrales. Mais en novembre et décembre 2023, ils ont enregistré une baisse spectaculaire dans le sillage des excès d'anticipations de baisses des taux directeurs tant aux USA qu'en zone euro. Depuis le début de l'année 2024, la correction de ces anticipations excessives de baisse des taux directeurs de fin 2023 ont été à l'œuvre de telle sorte que les rendements obligataires ont été orientés à la hausse tout au long du 1er semestre. Le second semestre 2024 a été quant à lui caractérisé par un égal mouvement de baisse.

Au 31 mars 2025, le fonds affiche sur un an glissant une performance de 1,86% pour la part I et 1,76% pour la part R contre 5,63% pour son indicateur de référence. Les performances passées du FCP ne préjugent pas de ses performances futures.

- III - INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION DE PORTEFEUILLE

- ✓ Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- ✓ Identité des contreparties à ces techniques ;
- ✓ Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie.
- ✓ Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice 2024/2025, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

- IV - INFORMATION SUR LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET LA REUTILISATION (SFTR)

- ✓ Informations générales : Montant des titres et matières premières prêtés
 Montant des actifs engagés
- ✓ Données sur la concentration ;
- ✓ Données d'opérations agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur la réutilisation des garanties (collatéral) ;
- ✓ Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global ;
- ✓ Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global.

Sur l'exercice 2024/2025, l'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

- V – EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Au 31/03/2025 :

- ✓ position vendeuse de 7 contrats Euro Buxl 06/2025 en exposition, représentant 2.6% de l'actif ;
- ✓ position acheteuse de 2 contrats Euro Bund 06/2025 en exposition, représentant 0.7% de l'actif.
- ✓ position acheteuse de 20 contrats CME EUR/USD 04/2025 en exposition, représentant 7.4% de l'actif.

- VI - INFORMATIONS D'ORDRE DEONTOLOGIQUE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires.

Les intermédiaires financiers sont sélectionnés dans le respect des principes de « best execution » sur la base d'une approche multi - critères faisant l'objet d'une grille d'évaluation spécifique :

- Tarification
- Confidentialité
- Qualité de l'exécution
- Organisation de réunions avec les émetteurs
- Qualité des analyses
- Qualité du back – office
- Qualité du conseil
- Traitement des litiges
- Capacité à intervenir dans des situations spéciales

Certains intermédiaires peuvent être privilégiés de manière plus systématique en fonction de leur spécialisation sur certains marchés ou sur certaines valeurs.

Un Comité semestriel encadre la sélection des intermédiaires, l'évaluation de l'adéquation de la qualité des services offerts, et analyse les statistiques d'activité et le volume de courtage.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation de Palatine Asset Management pour l'ensemble des transactions sur actions réalisées au cours de l'exercice 2024 est disponible sur le site www.palatine-am.com rubrique Réglementation.

Prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Annexe ESG : Reporting article 29 LEC de la Loi Energie Climat n°2019-1147 du 08/11/2019
ex act.173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)
ex act. 173 de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG au sein de la société de gestion

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour PALATINE ASSET MANAGEMENT qui s'est engagée depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de certains de ses OPC.

L'analyse des critères ESG (sur l'Environnement, le Social et la Gouvernance) de Palatine AM d'un émetteur (action ou dette) permet d'évaluer la démarche RSE des entreprises. Notre démarche ESG se matérialise par une politique d'intégration des risques de durabilité et l'intégration dans notre gestion des critères environnementaux sociaux et de gouvernance.

Palatine AM est convaincu que la prise en compte de ces critères ESG est source de performance financière sur le long terme. Cette démarche permet d'associer toutes les équipes de la société de gestion.

Palatine AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UN PRI). Son engagement a pour vocation de pousser les entreprises dans une démarche de progrès. Elle passe par une politique de vote axée sur les critères ESG, un dialogue avec les entreprises et un engagement collaboratif avec WDI.

Toutes les informations concernant l'article 29 LEC de la Loi Energie Climat et relatives à la société de gestion PALATINE AM sont à retrouver dans un document spécifique accessible à l'adresse suivante : <https://www.palatine-am.com/investissement-durable>.

2) Déploiement au niveau du fonds.

a) Prise en compte de critères ESG et de critères liés au changement climatique par le fonds

Ce fonds applique des exclusions normatives, sectorielles et de controverses dont la liste est accessible à l'adresse suivante www.palatine-am.com.

En 2024, le filtre ESG a exclu un minimum de 20% des émetteurs les plus mal notés de l'univers d'investissement de départ.

b) Politique de vote et engagement

Se référer au document ad-hoc mis en ligne sur le site internet de la société.

Règlement SFDR – Règlement TAXONOMIE

PALATINE GLOBAL BONDS promeut les critères environnementaux et sociaux sans avoir un objectif durable. Pour autant, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil (SFDR), le produit entend partiellement réaliser un objectif d'investissement durable.

L'annexe périodique SFDR figure à la fin de ce rapport.

Risque global du FCP

La société de gestion utilise pour calculer le risque global du FCP la méthode du calcul de l'engagement telle que définie aux articles 411-74, 411-75 et 411-76 du règlement général de l'AMF, et par l'instruction AMF n° 2011-15.

Mention sur les rémunérations

La rémunération variable est composée en règle générale de 70 % de critères quantitatifs et de 30 % de critères qualitatifs. Ces éléments qualitatifs prennent notamment en compte : le management, le travail en équipe (présence et participation aux comités, qualité du travail en binôme et avec le reste de l'équipe), le partage de l'information, la participation à la réussite collective, la transparence, les intérêts des clients et la capacité à nouer une relation de confiance avec eux, le respect des processus de décisions d'investissement et plus particulièrement l'intégration des risques en matière de durabilité.

La rémunération variable peut être modifiée selon les risques pris et la rentabilité de la société de gestion. Le pourcentage appliqué pourra être différent selon les fonctions et les résultats de chaque collaborateur. La réduction de la rémunération variable sera significative en cas de pertes de la société, ou d'une prise de risques passés et futurs jugée excessive et inacceptable. Elle pourra aller jusqu'à la suppression totale de la rémunération variable. Les risques visés comprennent principalement les risques pris en matière de gestion, le risque de contrepartie, le risque de non-conformité, une insuffisance en matière de contrôle, de connaissance des clients, des pratiques visant à s'éloigner de la réglementation.

Pour l'exercice 2024, le montant total des rémunérations versées par Palatine Asset Management à son personnel (25 collaborateurs fin de période) a représenté 3 069 K€, et se décompose pour 2 279 K€ au titre des rémunérations fixes et pour 790 K€ au titre des rémunérations variables.

Aucune rémunération n'est versée par l'OPC, il n'y a pas d'intéressement aux plus-values (carried interests).

- VII – PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

ISIN	Designation	Sens	Date	Quantité	Montant(€)
NL0015000LS8	NEDERLAND 0% 15/01/29	Achat d'obligations	18/06/2024	4 000 000	3 552 760
FR0011317783	FRTR 2.75% 10/25/27	Vente d'obligations	18/06/2024	3 300 000	3 335 302
NL0012818504	NEDERLAND 0.75% 15/07/28	Vente d'obligations	13/09/2024	3 000 000	2 849 475
PTOTEMOEO035	PGB 0.7 10/15/27	Achat d'obligations	09/04/2024	300 000 000	2 821 930
FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Vente parts OPCVM	06/02/2025	2 500	2 729 350
DE000BU25018	BOBL 2.40% 19/10/28	Vente d'obligations	17/10/2024	250 000 000	2 533 804
NL0015000LS8	NEDERLAND 0% 15/01/29	Vente d'obligations	10/12/2024	2 000 000	1 840 820
NL0015000LS8	NEDERLAND 0% 15/01/29	Vente d'obligations	09/10/2024	2 000 000	1 817 960
DE0001102580	BUND 0% 15/02/32	Vente d'obligations	18/09/2024	200 000 000	1 723 280
FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ANS (I)	Achat parts OPCVM	06/02/2025	7 000	1 705 690

- VIII - OPERATIONS OU LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Au 31/03/2025 :
 - OPCVM = 6,28 % de l'actif net
 - Obligations = Néant.

- IX - INFORMATIONS PARTICULIERES

- CHANGEMENTS INTERVENUS :

Néant.

- CHANGEMENTS A INTERVENIR SUR LE PROCHAIN EXERCICE :

Néant.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
PALATINE GLOBAL BONDS

Identifiant d'entité juridique :
969500WA3LG7BLQC0X62

Caractéristiques environnementales et sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

NON

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___ %

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une portion de 55,02% d'investissement durables.

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durable sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnement au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif social

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ___ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales **mais n'a pas réalisé d'investissement durables**.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

PALATINE GLOBAL BONDS a promu des caractéristiques environnementales sur la période avril 2024-mars 2025.

La mesure de l'atteinte de la promotion des caractéristiques environnementales est publiée ci-dessous en date de chaque fin de trimestre.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille a été la suivante (hors cash et assimilé) :

1- Entreprises :

Indicateurs	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/03/2025	Moyenne annuelle
Respect des politiques d'exclusions	100%	100%	97,29%*	100%	99,32%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% min.	100%	100%	100%	98,14%**	99,53%
Pourcentage de valeurs investies ayant de bonnes pratiques de gouvernance	95,66%	95,84%	90,69%	93,12%	93,83%
Pourcentage de valeurs investies ayant une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations-Unies	79,55%	86,98%	84,46%	87,51%	84,63%
Pourcentage de valeurs respectant le DNSH	29,07%	48,07%	56,87%	46,84%	45,21%

* Les titres *CE 0,625% 09/10/28 (1.12%)* et *DUFYR ONE 3.375% 15/04/28 *EUR (1.59%)* investis dans le fonds au 31/12/2024 ne devaient pas figurer dans la liste d'exclusion. Ils ont d'ailleurs été sortis de la liste d'exclusion dès sa mise à jour début janvier 2025. Les investissements ont donc été maintenus en portefeuille.

** Le dépassement de 1,86% est dû aux valeurs *Elo SA 6.0% 22-MAR-2029 (FR001400KWR6)* et *ALTAFF 1.875% 01/17/28 (FR0013453974)* qui ne respectent pas la note seuil de sélectivité 20% du fonds (note seuil de 10,17). Ce dépassement s'explique par un changement de fournisseurs de données ESG (Moody's => MSCI) opéré au 01/01/2025 qui a fait baisser la note ESG de la valeur en dessous de la note seuil du fonds. En raison de cet événement exceptionnel, un allongement de délai exceptionnel (3 mois au lieu de 1 mois) a été donné au gérant pour mettre son portefeuille en conformité avec la note seuil, à partir de la date de calcul de la note seuil (07/01/2025).

La notation de l'émetteur ELO SACA (titre *Elo SA 6.0% 22-MAR-2029*) a fait l'objet d'une analyse interne et a été réévaluée à 13,14. Ce titre est désormais éligible. La valeur *ALTAFF 1.875% 01/17/28* a été vendue le 15/04/2025.

2- Souverains :

Indicateurs	Moyenne annuelle des mesures trimestrielles
Respect des politiques d'exclusions	100%
Pourcentage de valeurs investies ayant une note ESG supérieure au seuil d'exclusion de 20% minimum	100%
Contribution environnementale (pourcentage des valeurs investies faisant partie des 80% des plus gros contributeurs de l'OCDE aux ODD)	94,86%
Pourcentage de valeurs investies dont le DNSH est limité	94,86%
Pourcentage de valeurs investies observant des pratiques de bonne gouvernance	94,86%

Sur la période, la performance des indicateurs de durabilité du portefeuille par rapport à son indice de référence a été la suivante :

1. Entreprises :

Indicateurs	Fonds					Univers d'investissement				
	T1	T2	T3	T4	Moy.	T1	T2	T3	T4	Moy.
Note ESG (sur 20)	12,00	11,88	11,51	12,40	11,95	11,05	11,08	11,10	11,87	11,27

2. Souverains :

Indicateurs	Fonds					OCDE				
	T1	T2	T3	T4	Moy.	T1	T2	T3	T4	Moy.
Note ESG	16,27	16,29	-	-	16,28	15,83	15,83	15,83	15,83	15,83
Intensité carbone (en TCO2e/Meur PIB)	441,52	438,50	-	-	440,01	487,05	487,05	487,05	487,05	487,05
Nombre de pays en violation des traités internationaux	0	0	-	-	0	0	0	0	0	0

○ ...Et par rapport aux périodes précédentes ?

1. Entreprises :

Indicateur	Moyenne 2T - 31/03/2022		Moyenne 4T - 31/03/2023		Moyenne 4T - 31/03/2024	
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
Note ESG (sur 20)	12,91	10,86	13,32	10,91	11,95	11,27

2. Souverains :

Indicateur	Moyenne 4T - 31/03/2024		Moyenne 4T - 31/03/2025	
	Fonds	OCDE	Fonds	OCDE
Note ESG (sur 20)	16,43	15,83	16,28	15,83
Intensité carbone (en TCO2e/Meur PIB)	381,17	487,05	440,01	487,05
Nombre de pays en violation des traités internationaux	0	0	0	0

○ Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le fonds avait comme objectif d'investissement durable environnemental :

1- Pour les émetteurs Entreprises :

a. **Sélectionner des entreprises dont l'activité ne porte pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :**

- i. 99,32% des valeurs investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM
- ii. 45,21% des entreprises investies ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.

b. **Investir dans des sociétés qui apportent des solutions aux enjeux du développement durable** : 100% des valeurs qualifiées de durables ont eu une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux des Nations Unies.

c. **Investir dans des entreprises ayant des pratiques de bonne gouvernance** : 93,83% des sociétés investies respectent les seuils fixés par Palatine AM permettant de qualifier de bonne leur gouvernance.

2- Pour les émetteurs Souverains :

a. **Sélectionner des émetteurs qui ne portent pas significativement préjudice aux facteurs de durabilité :**

- i. 100% des émetteurs investis respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- ii. 94,86% des émetteurs investis ont passé les filtres de vérification du DNSH de Palatine AM.

- b. **Investir dans des émetteurs qui contribuent aux enjeux du développement durable** : 94,86% des émetteurs investis font partie des 80% des plus gros contributeurs de l'OCDE aux ODD
- c. **Investir dans des émetteurs ayant des pratiques de bonne gouvernance** : 94,86% des émetteurs investis respectent les seuils fixés par Palatine AM permettant de qualifier de bonne leur gouvernance

- **Dans quelle mesure les investissements durables que ce produit a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Aucun investissement qualifié de durable n'a porté préjudice aux facteurs de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Au cours de la période (moyenne des 4 trimestres), les principales incidences négatives du fonds ont été les suivantes :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Corporates			
		Valeurs	Couvertures
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	2 191,10	88,87%
	Émissions de GES de niveau 2	274,36	88,87%
	Émissions de GES de niveau 3	20 547,36	88,87%
	Émissions totales de GES	23 012,82	88,87%
2. Empreinte carbone		1 047,28	88,87%
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements		1 635,12	92,39%
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		17,23	87,13%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation	57,11	88,87%
	Production	2,57	88,87%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Nace A	-	-
	Nace B	0,39	100,00%
	Nace C	0,66	83,97%
	Nace D	0,79	90,04%
	Nace E	-	-
	Nace F	-	-
	Nace G	0,34	100,00%
	Nace H	0,14	74,07%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité		2,04	64,45%
8. Rejets dans l'eau		0,00	88,87%
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs		122,08	88,87%
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales		0,00	100,00%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		0,00	88,38%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé		13,48	82,61%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance		40,73	89,64%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)		0,00	100,00%
Souverains			
15. Intensité de GES		440,01	100%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales		0	94,86%
Immobiliers			
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers			
18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique			
Additionnels - Tableau 2 & 3			
II.2. Émissions de polluants atmosphériques		0,32	88,87%
III.15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption		2,03	86,52%

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ?

La prise en compte des principes directeurs de l'OCDE et des principes des Nations Unies se fait en plusieurs étapes. Au cours de la période :

1. Pour les émetteurs Entreprises :
 - **Gestion des controverses** : aucune valeur investie n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains.
 - **Compliance des entreprises investies aux principes des Nations Unies ou de l'OCDE** : le portefeuille a détenu en moyenne 73,82% de sociétés signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.
 - **Evaluation des politiques de lutte contre la corruption** : 97,97% des sociétés investies au sein du fonds ont présenté des politiques de lutte contre la corruption.
 - **Notation ESG** : la note ESG moyenne est 11,95/20.
2. Pour les émetteurs Souverains :
 - **Gestion des controverses** : aucun émetteur Souverain investi n'a fait l'objet d'une controverse matérielle liée aux droits humains ou n'a violé un accord international (PAI 16)
 - **Politiques de lutte contre la corruption** : 75,25% des émetteurs Souverains investis ont un score d'évaluation de leur politique de lutte contre la corruption (Corruption Perception Index) supérieur au seuil d'exclusion fixé par Palatine AM
 - **Vérification des bonnes pratiques en matière de transparence fiscale** : 100% des émetteurs Souverains investis ne figurent pas dans la liste des émetteurs non coopératifs d'après le Code général des impôts français ainsi que ceux figurant sur la liste noire des paradis fiscaux de l'OCDE.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La part moyenne d'investissement ayant pris en compte des principales incidences négatives sur la période a été de 45,21% pour les titres Entreprises et 94,86% pour les titres Souverains.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les 15 principaux investissements du produit financier (ou 50% des investissements du produit financier) sur la période ont été les suivants :

Principaux investissements	Secteur	% d'actifs	Pays
PALATINE OPPORTUNITES 6-12M (I)	Fonds	7,69%	France
BOBL 2.40% 19/10/28	Govies	4,80%	Allemagne
BUND 4.75% 04/07/28	Govies	4,75%	Allemagne
NEDERLAND 0.75% 15/07/28	Govies	4,37%	Pays Bas
MICROSOFT 2.40% 08/08/26 *USD	Technologie	3,52%	Etats Unis
PGB 0.7 10/15/27	Govies	3,48%	Portugal
NVIDIA 2.85% 01/04/30 *USD	Technologie	3,36%	Etats Unis
IBM 3.625% 06/02/31 *EUR	Technologie	3,20%	Etats Unis
NEDERLAND 0% 15/01/29	Govies	3,18%	Pays Bas
RTE 1.125% 09/09/49 *EUR	Govies	2,63%	France
FRTR 2.75% 10/25/27	Govies	1,89%	France
NYKREDIT 4% 17/07/28 *EUR	Financière	1,83%	Danemark
BUND 0% 15/02/32	Govies	1,77%	Allemagne
BOUYGUES 4.625% 07/06/32 *EUR	Industrie	1,71%	France
BEL SA 4.375% 11/04/29	Consommation de base	1,57%	France

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/04/2024 au 31/03/2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

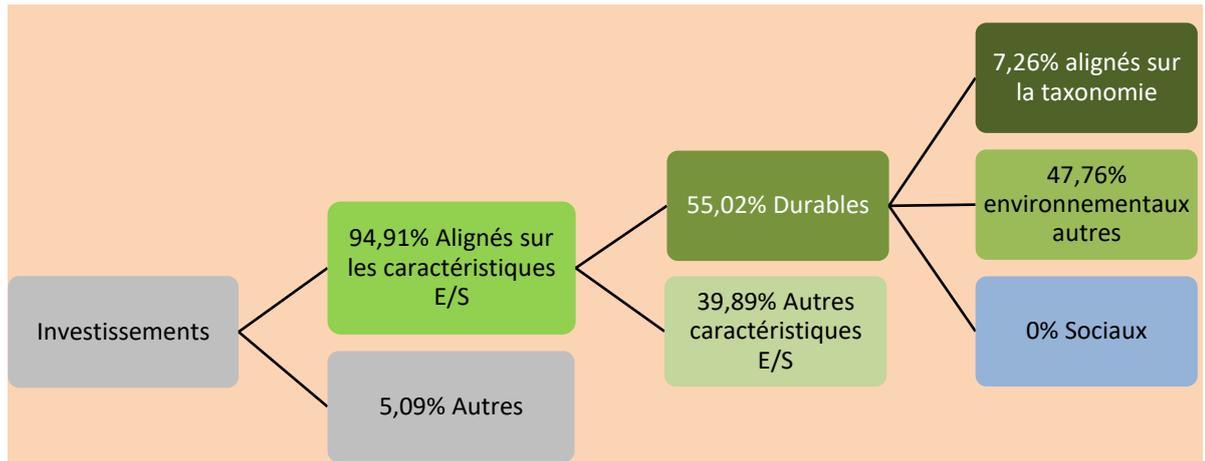
Le produit financier a investi en moyenne 55,02% de son actif dans des investissements alignés à son objectif environnemental (dont 7,26% alignés sur la taxonomie).

L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

○ Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs au cours de la période a été la suivante :



La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie #1A **Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnement ou sociaux;
- la sous-catégorie #1B **Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburant à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

○ Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les principaux secteurs d'investissement au cours de la période ont été les suivants :

- Technologie
- Industrie
- Finance
- Consommation discrétionnaire
- Services aux collectivités
- Consommation de base
- Télécommunications
- Énergie
- Immobilier
- Matériaux de base



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE1 ?

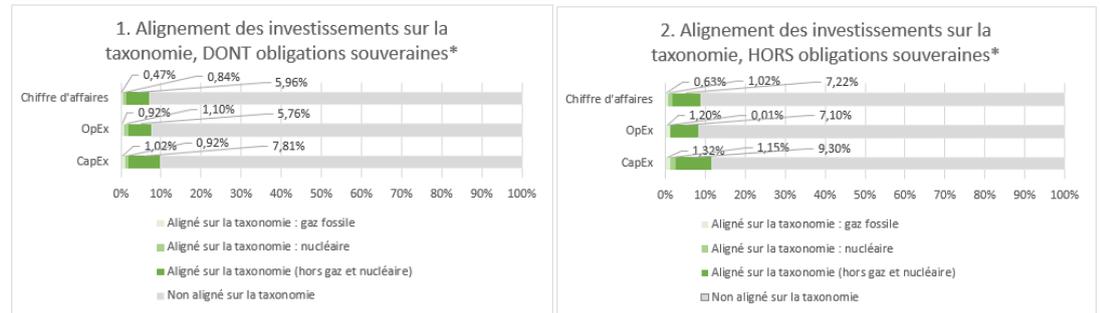
Le produit financier n'avait pas d'objectif minimal d'investissements durables environnementaux alignés à la taxinomie de l'UE, mais a tout de même investi une partie de son actif dans des activités conformes à cette taxinomie.

○ Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie ?

- Oui
- Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – Voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

○ Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Types d'activités	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/03/2025	Moyenne
Activités habilitantes	3,72%	4,82%	4,67%	3,97%	4,30%
Activités transitoires	0,22%	0,64%	0,59%	2,13%	0,90%

○ Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Alignement des investissements sur la taxinomie, DONT obligations souveraines :

	CapEx		OpEx		Chiffre d'affaires	
	Période N	Période N-1	Période N	Période N-1	Période N	Période N-1
Aligné sur la taxinomie : gaz fossile	1,02%	N/A*	0,92%	N/A*	0,47%	N/A*
Aligné sur la taxinomie : nucléaire	0,92%	N/A*	1,10%	N/A*	0,84%	N/A*
Aligné sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)	7,81%	N/A*	5,76%	N/A*	5,96%	N/A*
Non aligné sur la taxinomie	90,25%	N/A*	92,22%	N/A*	92,73%	N/A*

N/A* : l'alignement des investissements à la taxinomie n'était pas calculé lors de la période précédente.

Alignement des investissements sur la taxinomie, HORS obligations souveraines :

	CapEx		OpEx		Chiffre d'affaires	
	Période N	Période N-1	Période N	Période N-1	Période N	Période N-1
Aligné sur la taxinomie : gaz fossile	1,32%	N/A*	1,20%	N/A*	0,63%	N/A*
Aligné sur la taxinomie : nucléaire	1,15%	N/A*	0,01%	N/A*	1,02%	N/A*
Aligné sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)	9,30%	N/A*	7,10%	N/A*	7,22%	N/A*
Non aligné sur la taxinomie	88,23%	N/A*	91,69%	N/A*	91,13%	N/A*

N/A* : l'alignement des investissements à la taxinomie n'était pas calculé lors de la période précédente.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière de durabilité des activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la taxonomie, en moyenne sur la période, est de 47,76% :

Environnement (hors taxonomie)	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/03/2025	Moyenne période
Investissements durables	55,63%	54,75%	44,46%	36,20%	47,76%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » représentant 5,09% de l'actif sont composés des devises et d'OPCVM non alignés.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants de l'approche extra-financière pour sélectionner les investissements au cours de la période ont été les suivants :

- **Filtre d'exclusions sectorielles, normatives et de controverses** : 99,32% des valeurs Entreprises investies et 100% des valeurs Souverains investies respectent les politiques d'exclusion de Palatine AM.
- **Vérification du principe de DNSH de Palatine AM** pour 45,21% des investissements des émetteurs Entreprises effectués sur la période et 94,86% sur des émetteurs Souverains effectués sur la période.
- **Filtre notation ESG** :
 - 99,53% des valeurs Entreprises investies et 100% des valeurs Souverains investies ont une note ESG supérieure à la note seuil permettant une exclusion de 20% des moins bonnes valeurs. Cette note seuil a été revue trimestriellement tout au long de la période.
 - Note ESG moyenne des émetteurs Entreprises sur la période de 11,95/20, supérieure à celle de l'indice de référence qui est de 11,27/20.
 - Note ESG moyenne des émetteurs Souverains sur la période est de 16,28/20, supérieure à celle de l'indice de référence souverain qui est de 15,83/20.
- **Contribution positive à l'un des ODD environnementaux des Nations Unies** :
 - Emetteurs Entreprises : 84,63% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive à au moins un des ODD environnementaux définis par les Nation Unies.
 - Emetteurs Souverains : 94,86% des valeurs investies au cours de la période ont une contribution positive aux ODD environnementaux.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

○ Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

PALATINE GLOBAL BONDS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Palatine Asset Management

86 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP PALATINE GLOBAL BONDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif PALATINE GLOBAL BONDS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Sylvain GIRAUD

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	24 891 730,92
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	24 891 730,92
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissement (E)	1 704 150,00
OPCVM	1 704 150,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	32 859,16
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	26 628 740,08
Créances et comptes d'ajustement actifs	543 065,74
Comptes financiers	645 158,55
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 188 224,29
Total de l'actif I+II	27 816 964,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	26 623 797,30
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	491 131,28
Capitaux propres I	27 114 928,58
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	27 114 928,58
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	32 859,16
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	32 859,16
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	618 462,08
Concours bancaires	50 714,55
Sous-total autres passifs IV	669 176,63
Total Passifs : I+II+III+IV	27 816 964,37

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	926 116,10
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	30 088,08
Sous-total produits sur opérations financières	956 204,18
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-4 568,82
Sous-total charges sur opérations financières	-4 568,82
Total revenus financiers nets (A)	951 635,36
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-324 885,20
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-324 885,20
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	626 750,16
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-197 831,34
Sous-total revenus nets I = (C+D)	428 918,82
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	667 223,54
Frais de transactions externes et frais de cession	-39 314,54
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	627 909,00
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-70 402,25
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	557 506,75

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-363 161,11
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-2 462,50
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-365 623,61
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-129 670,68
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-495 294,29
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	491 131,28

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

PALATINE GLOBAL BONDS a pour objectif de gestion une rentabilité, nette de frais de gestion, supérieure à celle de son indicateur de référence sur la durée de placement recommandée.

PALATINE GLOBAL BONDS promeut des caractéristiques environnementales et sociales et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, conformément à l'article 8 du Règlement SFDR, il contiendra une proportion minimale de 10% d'investissements durables ayant un objectif environnemental.

La promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales se fera selon une méthodologie d'analyse ESG, notamment par la prise en compte de la notation ESG en privilégiant les émetteurs les mieux notés indépendamment de leur secteur d'activité dans la construction du portefeuille (approche Best in Universe). Cette méthodologie permet ainsi de promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) dans ce fonds.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	13 833 220,13	34 617 703,19	47 280 342,33	44 470 174,25	27 114 928,58
Part PALATINE GLOBAL BONDS I en EUR					
Actif net	13 187 902,95	34 099 292,55	46 790 243,29	43 927 897,94	26 418 309,19
Nombre de titres	94 579	244 607	338 238	309 808	182 906
Valeur liquidative unitaire	139,43	139,40	138,33	141,79	144,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,57	6,35	-1,12	-4,21	2,96
Capitalisation unitaire sur revenu	1,21	0,88	0,34	2,03	2,28
Part PALATINE GLOBAL BONDS R en EUR					
Actif net	645 317,18	518 410,64	490 099,04	542 276,31	696 619,39
Nombre de titres	5 340,532	4 315,284	4 132,637	4 464,746	5 636,390
Valeur liquidative unitaire	120,83	120,13	118,59	121,45	123,59
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	1,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	6,85	-0,96	-3,60	2,54
Distribution unitaire sur revenu	1,06	1,04	0,23	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,28	1,65	1,83

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau. Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

- Frais facturés à l'OPCVM

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière
- Les frais administratifs externes à la société de gestion (commissaires aux comptes, frais liés au dépositaire, à la délégation de la gestion comptable, frais techniques de distribution, frais juridiques propres à l'OPC, ...)
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPC investissant à plus de 20% dans d'autres OPC
- Les commissions de mouvement
- La commission de surperformance.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux maximum
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part I : 1,50% TTC Part R = 2% TTC
2	et Frais administratifs externes à la société de gestion		
3	Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif *
4	Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commission de surperformance	Actif net	30 % TTC maximum de la performance nette de frais au-delà de l'indicateur de référence (1)

*OPC investissant moins de 20% dans d'autres OPC

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

(1) A compter du 1^{er} janvier 2023, le calcul de la commission de surperformance sera mis en place comme suit :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 2% sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Commission de surperformance :

A compter du 1^{er} janvier 2023, le calcul de la commission de surperformance sera mis en place comme suit :
La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 2% sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation sera d'une durée de douze mois commençant le 1^{er} janvier 2023.

A l'issue de chaque année civile, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour ouvré de l'année 2023, 29/12/ 2023.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place, à compter du 31/12/2023, une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP.

Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément, mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP.

Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PALATINE GLOBAL BONDS R	Capitalisation	Capitalisation
Part PALATINE GLOBAL BONDS I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	44 470 174,25
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 024 186,03
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-24 268 467,25
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	626 750,16
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	627 909,00
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-365 623,61
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	27 114 928,58

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part PALATINE GLOBAL BONDS I		
Parts souscrites durant l'exercice	40 413	5 758 591,57
Parts rachetées durant l'exercice	-167 315	-24 144 594,08
Solde net des souscriptions/rachats	-126 902	-18 386 002,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	182 906	
Part PALATINE GLOBAL BONDS R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 187,904	265 594,46
Parts rachetées durant l'exercice	-1 016,260	-123 873,17
Solde net des souscriptions/rachats	1 171,644	141 721,29
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 636,390	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PALATINE GLOBAL BONDS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE GLOBAL BONDS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
PALATINE GLOBAL BONDS I FR0010744219	Capitalisation	Capitalisation	EUR	26 418 309,19	182 906	144,43
PALATINE GLOBAL BONDS R FR0013259207	Capitalisation	Capitalisation	EUR	696 619,39	5 636,390	123,59

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	24 891,73	24 891,73	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	645,16	0,00	0,00	0,00	645,16
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-50,71	0,00	0,00	0,00	-50,71
Hors-bilan					
Futures	NA	-577,16	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		24 314,57	0,00	0,00	594,45

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]]3 - 6 mois]]6 - 12 mois]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]]5 - 10 ans]	>10 ans]
	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)	(*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	299,75	4 237,24	6 703,96	8 045,66	5 605,12
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	645,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-50,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,66	-834,82
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	594,45	0,00	299,75	4 237,24	6 703,96	8 303,32	4 770,30

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP			
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	3 121,26	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	72,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-46,25	-4,47	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	2 504,86	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	5 652,61	-4,47	0,00	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	17 340,29	6 823,78	727,66
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	17 340,29	6 823,78	727,66

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Ventes à règlement différé	306 369,32
	Souscriptions à recevoir	129 234,96
	Dépôts de garantie en espèces	87 673,46
	Coupons et dividendes en espèces	19 788,00
Total des créances		543 065,74
Dettes		
	Achats à règlement différé	599 823,94
	Frais de gestion fixe	18 638,14
Total des dettes		618 462,08
Total des créances et des dettes		-75 396,34

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Part PALATINE GLOBAL BONDS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	318 657,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part PALATINE GLOBAL BONDS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 227,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 704 150,00
	FR0010370528	PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	1 704 150,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 704 150,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	428 918,82
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	428 918,82
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	428 918,82

Part PALATINE GLOBAL BONDS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	418 571,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	418 571,47
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	418 571,47
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	418 571,47
Total	418 571,47
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part PALATINE GLOBAL BONDS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	10 347,35
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	10 347,35
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	10 347,35
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	10 347,35
Total	10 347,35
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	557 506,75
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	557 506,75
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	557 506,75

Part PALATINE GLOBAL BONDS I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	543 182,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	543 182,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	543 182,68
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	543 182,68
Total	543 182,68
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part PALATINE GLOBAL BONDS R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	14 324,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	14 324,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	14 324,07
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	14 324,07
Total	14 324,07
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			24 891 730,92	91,81
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			24 891 730,92	91,81
Assurance			396 058,13	1,46
ASS GENERALI 4.083% 16-07-35	EUR	400 000	396 058,13	1,46
Banques commerciales			3 385 305,38	12,52
BANCO COMERCIAL PORTUGUES 3.125% 21-10-29	EUR	200 000	202 113,10	0,75
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	200 000	212 949,42	0,79
BANKINTER 1.25% 23-12-32	EUR	600 000	575 300,79	2,15
BARCLAYS 0.577% 09-08-29	EUR	200 000	184 624,15	0,68
CAIXABANK 6.25% 23-02-33 EMTN	EUR	200 000	215 143,37	0,79
DEUTSCHE BK PARIS BRANCH 1.875% 23-02-28	EUR	200 000	196 166,14	0,72
DNB BANK A 3.75% 02-07-35 EMTN	EUR	100 000	100 107,00	0,37
ERSTE GR BK 0.875% 15-11-32	EUR	100 000	94 364,82	0,35
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.375% 16-04-34	EUR	400 000	425 184,77	1,57
STANDARD CHARTERED 1.2% 23-09-31	EUR	100 000	97 297,95	0,36
STANDARD CHARTERED 3.864% 17-03-33	EUR	200 000	199 260,76	0,73
UBS GROUP AG 0.25% 24-02-28	EUR	500 000	462 761,71	1,71
UNICREDIT 3.875% 11-06-28 EMTN	EUR	400 000	420 031,40	1,55
Composants automobiles			406 940,49	1,50
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	400 000	406 940,49	1,50
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			102 064,88	0,38
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	100 000	102 064,88	0,38
Electricité			2 259 127,19	8,33
EDF 5.125% PERP EMTN	EUR	600 000	612 902,14	2,26
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.625% 16-09-54	EUR	500 000	503 807,05	1,86
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	200 000	218 317,56	0,81
RTE EDF TRANSPORT 1.125% 09-09-49	EUR	1 700 000	924 100,44	3,40
Emballage et conditionnement			497 420,07	1,83
VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	EUR	500 000	497 420,07	1,83
Equipement et services pour l'énergie			605 671,52	2,23
CEP FINANCE 2.25% 13-02-26	EUR	300 000	299 747,67	1,11
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	300 000	305 923,85	1,12
Equipements électriques			536 427,85	1,98
ALSTOM 5.868% PERP	EUR	500 000	536 427,85	1,98
FPI résidentielles			283 209,82	1,04
ALTAREA COGEDIM 1.875% 17-01-28	EUR	300 000	283 209,82	1,04
FPI Soins de Santé			187 426,60	0,69
COFINIMMO 1.0% 24-01-28	EUR	200 000	187 426,60	0,69
Gaz			713 805,05	2,63
SNAM 4.5% PERP	EUR	700 000	713 805,05	2,63
Gestion immobilière et développement			183 019,48	0,67
GRAND CITY PROPERTIES 0.125% 11-01-28	EUR	200 000	183 019,48	0,67

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			516 103,30	1,90
ACCOR 4.875% PERP	EUR	400 000	415 468,33	1,53
AMADEUS CM 3.375% 25-03-30	EUR	100 000	100 634,97	0,37
Infrastructure de transports			897 074,90	3,31
ADP 3.375% 16-05-31 EMTN	EUR	400 000	412 048,60	1,52
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 2.75% 02-09-32	EUR	500 000	485 026,30	1,79
Logiciels			2 226 652,77	8,21
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	600 000	663 322,19	2,45
GETLINK 4.125% 15-04-30	EUR	200 000	199 884,00	0,74
MICROSOFT 2.4% 08-08-26	USD	1 500 000	1 363 446,58	5,02
Marchés de capitaux			400 958,63	1,48
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 4.25% 18-09-35	EUR	400 000	400 958,63	1,48
Ordinateurs et périphériques			819 609,86	3,02
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	800 000	819 609,86	3,02
Pétrole et gaz			709 609,64	2,62
NESTE OYJ 3.75% 20-03-30 EMTN	EUR	200 000	200 935,12	0,74
TEREGA 4.0% 17-09-34	EUR	500 000	508 674,52	1,88
Produits alimentaires			947 666,62	3,49
BARRY CAL 4.0% 14-06-29	EUR	400 000	415 176,00	1,53
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	500 000	532 490,62	1,96
Produits chimiques			459 940,66	1,70
CELANESE US HOLDINGS LLC 0.625% 10-09-28	EUR	400 000	354 817,26	1,31
CELANESE US HOLDINGS LLC 5.337% 19-01-29	EUR	100 000	105 123,40	0,39
Produits pour l'industrie du bâtiment			521 917,19	1,92
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.875% 29-11-30	EUR	500 000	521 917,19	1,92
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			1 296 190,52	4,78
NVIDIA 2.85% 01-04-30	USD	1 500 000	1 296 190,52	4,78
Services aux collectivités			501 908,42	1,85
IREN 4.5% PERP	EUR	500 000	501 908,42	1,85
Services aux entreprises			493 193,31	1,82
CMA CGM 5.5% 15-07-29	EUR	300 000	310 847,67	1,15
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	200 000	182 345,64	0,67
Services clientèle divers			906 066,56	3,34
EDENRED 3.625% 13-06-31	EUR	300 000	310 094,79	1,14
INTL GAME TECHNOLOGY 2.375% 15-04-28	EUR	300 000	293 207,21	1,08
LEASYS 3.375% 25-01-29 EMTN	EUR	300 000	302 764,56	1,12
Services de télécommunication diversifiés			1 161 952,47	4,29
TELEFONICA EUROPE BV 2.502% PERP	EUR	500 000	499 578,96	1,85
TELENOR AS 3.375% 01-04-32	EUR	200 000	200 760,49	0,74
VERIZON COMMUNICATION 4.125% 16-03-27	USD	500 000	461 613,02	1,70
Services financiers diversifiés			1 000 957,57	3,69
ANZ NEW ZEALAND INTLLDN 2.993% 27-03-28	EUR	300 000	301 452,60	1,11
CHANEL CERES 0.5% 31-07-26	EUR	200 000	195 167,23	0,72
NATURGY FINANCE BV 3.25% 02-10-30	EUR	500 000	504 337,74	1,86

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			787 792,39	2,91
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	300 000	316 318,07	1,17
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	500 000	471 474,32	1,74
Sociétés commerciales et de distribution			475 682,99	1,75
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	500 000	475 682,99	1,75
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			694 732,00	2,56
ICADE 1.625% 28-02-28	EUR	400 000	384 659,67	1,42
TECHEM VERWALTUNGSGESELLSCHAFT 675 MBH 5.375% 15-07-29	EUR	300 000	310 072,33	1,14
Textiles, habillement et produits de luxe			517 244,66	1,91
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	500 000	517 244,66	1,91
TITRES D'OPC			1 704 150,00	6,28
OPCVM			1 704 150,00	6,28
Gestion collective			1 704 150,00	6,28
PALATINE CONVICTION CREDIT 3-5 ans Part I	EUR	7 000	1 704 150,00	6,28
Total			26 595 880,92	98,09

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BUND 0625	2	3 060,00	0,00	257 660,00
XEUR FGBX BUX 0625	-7	0,00	-19 320,00	-834 820,00
Sous-total 1.		3 060,00	-19 320,00	-577 160,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		3 060,00	-19 320,00	-577 160,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0425	20	0,00	-13 539,16	2 504 860,21
Sous-total 1.		0,00	-13 539,16	2 504 860,21
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-13 539,16	2 504 860,21

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	26 595 880,92
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-16 260,00
Total instruments financiers à terme - change	-13 539,16
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 218 023,45
Autres passifs (-)	-669 176,63
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	27 114 928,58

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part PALATINE GLOBAL BONDS I	EUR	182 906	144,43
Part PALATINE GLOBAL BONDS R	EUR	5 636,390	123,59

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	42 234 079,07	44 741 126,47
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	37 994 399,07	40 182 501,47
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	37 994 399,07	40 182 501,47
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	4 221 080,00	4 550 625,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 221 080,00	4 550 625,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	18 600,00	8 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 600,00	8 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	226 913,39	320 974,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	226 913,39	320 974,80
COMPTES FINANCIERS	2 058 723,76	2 469 393,91
Liquidités	2 058 723,76	2 469 393,91
TOTAL DE L'ACTIF	44 519 716,22	47 531 495,18

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	45 152 064,77	47 548 682,71
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 320 911,52	-384 946,03
Résultat de l'exercice (a,b)	639 021,00	116 605,65
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	44 470 174,25	47 280 342,33
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 600,00	8 000,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	18 600,00	8 000,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	18 600,00	8 000,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	26 861,40	243 152,85
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	26 861,40	243 152,85
COMPTES FINANCIERS	4 080,57	0,00
Concours bancaires courants	4 080,57	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	44 519 716,22	47 531 495,18

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0623	0,00	11 788 000,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0624	9 460 000,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	12 684 000,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	68 234,76	17 102,14
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	843 174,69	530 850,59
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	911 409,45	547 952,73
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 437,83	4 669,95
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 437,83	4 669,95
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	905 971,62	543 282,78
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	226 304,98	464 996,95
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	679 666,64	78 285,83
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-40 645,64	39 211,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	891,63
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	639 021,00	116 605,65

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010744219 - Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I : Taux de frais maximum de 1,50% TTC

FR0013259207 - Part PALATINE GLOBAL BONDS PART R : Taux de frais maximum de 2,00% TTC

Commission de surperformance :

A compter du 1er janvier 2023, le calcul de la commission de surperformance sera mis en place comme suit : La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence, l'indice €str (European Short Term Rate) capitalisé + 2% sur la période d'observation, l'année civile. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation

La première période d'observation sera d'une durée de douze mois commençant le 1er janvier 2023.

A l'issue de chaque année civile, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 30% maximum de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre de parts rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour ouvré de l'année 2023, 29/12/ 2023.

Les performances passées du fonds par rapport à l'indicateur de référence sont indiquées sur le DICI et sur les reporting mensuels du fonds accessibles sur le site internet www.palatine-am.com.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	Capitalisation	Capitalisation
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	47 280 342,33	34 617 703,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	8 381 576,25	23 034 515,99
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 296 432,81	-10 177 594,99
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	412 355,66	170 121,70
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 173 542,64	-2 507 785,01
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	588 480,00	3 125 816,29
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 121 841,06	-1 177 132,74
Frais de transactions	-5 291,84	-11 869,57
Différences de change	-58 330,54	197,31
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 799 392,26	281 936,58
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	481 520,31	-1 317 871,95
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 317 871,95	1 599 808,53
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-16 200,00	-151 438,53
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-8 200,00	8 000,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-8 000,00	-159 438,53
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-1 522,09
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	679 666,64	78 285,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	-891,63
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	44 470 174,25	47 280 342,33

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	37 994 399,07	85,44
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	37 994 399,07	85,44
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	22 144 000,00	49,80
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	22 144 000,00	49,80

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	37 994 399,07	85,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058 723,76	4,63
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 080,57	0,01
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	22 144 000,00	49,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	207 931,06	0,47	0,00	0,00	4 485 821,31	10,09	20 658 127,61	46,45	12 642 519,09	28,43
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	2 058 723,76	4,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 080,57	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	12 684 000,00	28,52	9 460 000,00	21,27	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 585 618,06	5,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	19 791,67	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	26 358,46	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	4 080,57	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	6 662,72
	Dépôts de garantie en espèces	200 459,00
	Coupons et dividendes en espèces	19 791,67
TOTAL DES CRÉANCES		226 913,39
DETTES		
	Frais de gestion fixe	26 861,40
TOTAL DES DETTES		26 861,40
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		200 051,99

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Parts souscrites durant l'exercice	59 672	8 336 497,39
Parts rachetées durant l'exercice	-88 102	-12 291 646,41
Solde net des souscriptions/rachats	-28 430	-3 955 149,02
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	309 808	
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Parts souscrites durant l'exercice	372,109	45 078,86
Parts rachetées durant l'exercice	-40,000	-4 786,40
Solde net des souscriptions/rachats	332,109	40 292,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 464,746	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part PALATINE GLOBAL BONDS PART R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	360 225,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de gestion variables provisionnés	-141 112,33
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,31
Frais de gestion variables acquis	4 154,34
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 471,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	-1 434,28
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	-0,29
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			694 910,04
	FR0013455540	BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	183 518,56
	FR001400F075	BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	423 178,77
	FR0014000XY6	CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	88 212,71
TCN			0,00
OPC			4 221 080,00
	FR0013468766	PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	4 221 080,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			4 915 990,04

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat avant acompte(s)	639 021,00	117 497,28
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	891,63
Total	639 021,00	116 605,65

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	631 653,91	116 308,31
Total	631 653,91	116 308,31

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 367,09	1 188,97
Total	7 367,09	1 188,97

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 320 911,52	-384 946,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 320 911,52	-384 946,03

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 304 795,50	-380 971,32
Total	-1 304 795,50	-380 971,32

	28/03/2024	31/03/2023
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-16 116,02	-3 974,71
Total	-16 116,02	-3 974,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	8 312 493,25	13 833 220,13	34 617 703,19	47 280 342,33	44 470 174,25
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I en EUR					
Actif net	7 627 352,30	13 187 902,95	34 099 292,55	46 790 243,29	43 927 897,94
Nombre de titres	60 791	94 579	244 607	338 238	309 808
Valeur liquidative unitaire	125,46	139,43	139,40	138,33	141,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,56	1,57	6,35	-1,12	-4,21
Capitalisation unitaire sur résultat	1,26	1,21	0,88	0,34	2,03
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R en EUR					
Actif net	685 140,95	645 317,18	518 410,64	490 099,04	542 276,31
Nombre de titres	6 255,453	5 340,532	4 315,284	4 132,637	4 464,746
Valeur liquidative unitaire	109,52	120,83	120,13	118,59	121,45
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	1,36	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,50	0,00	6,85	-0,96	-3,60
Distribution unitaire sur résultat	1,11	1,06	1,04	0,23	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,28	1,65

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-32	EUR	2 000 000	1 682 160,00	3,78
BUNDSOBLIGATION 2.4% 19-10-28	EUR	3 500 000	3 574 395,13	8,04
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	3 000 000	3 392 880,33	7,63
TOTAL ALLEMAGNE			8 649 435,46	19,45
DANEMARK				
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	EUR	500 000	507 540,56	1,14
NYKREDIT 4.0% 17-07-28 EMTN	EUR	700 000	726 589,21	1,63
TOTAL DANEMARK			1 234 129,77	2,77
ESPAGNE				
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	300 000	289 777,07	0,65
CEP FINANCE 2.25% 13-02-26	EUR	300 000	292 354,13	0,66
TOTAL ESPAGNE			582 131,20	1,31
ETATS-UNIS				
CELANESE US HOLDINGS LLC 5.337% 19-01-29	EUR	100 000	107 128,65	0,24
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	500 000	489 364,81	1,10
IBM INTL BUSINESS MACHINES 3.625% 06-02-31	EUR	1 200 000	1 232 394,59	2,77
MICROSOFT 2.4% 08-08-26	USD	1 500 000	1 323 620,37	2,98
NVIDIA 2.85% 01-04-30	USD	1 500 000	1 261 997,69	2,84
TOTAL ETATS-UNIS			4 414 506,11	9,93
FRANCE				
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	400 000	409 282,05	0,92
ALSTOM 0.0% 11-01-29	EUR	400 000	329 928,00	0,74
ARVAL SERVICE LEASE 4.75% 22-05-27	EUR	400 000	430 040,28	0,97
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE SA 4.625% 04-06-24	EUR	200 000	207 931,06	0,47
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 3.75% 01-02-33	EUR	600 000	617 479,48	1,39
BNP PAR 3.875% 10-01-31	EUR	500 000	516 491,72	1,16
BOUYGUES 4.625% 07-06-32	EUR	600 000	673 719,72	1,51
BPCE 0.5% 24-02-27 EMTN	EUR	200 000	183 518,56	0,41
BPCE 4.375% 13-07-28 EMTN	EUR	400 000	423 178,77	0,95
BQ POSTALE 4.375% 17-01-30	EUR	500 000	520 402,12	1,17
CNP ASSURANCES 0.375% 08-03-28	EUR	100 000	88 212,71	0,20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.875% 29-11-30	EUR	500 000	518 090,08	1,16
EDENRED 3.625% 13-06-31	EUR	300 000	311 696,37	0,70
EDF 4.375% 12-10-29 EMTN	EUR	600 000	636 797,51	1,43
ELO 6.0% 22-03-29 EMTN	EUR	200 000	203 424,52	0,46
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 4.25% 18-03-30	EUR	500 000	514 761,51	1,16
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	200 000	207 225,86	0,47
L OREAL S A 3.375% 23-11-29	EUR	500 000	518 136,07	1,17
LVMH MOET HENNESSY 3.5% 07-09-33	EUR	500 000	526 528,17	1,18
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	4 000 000	4 055 587,98	9,12
ORANO 5.375% 15-05-27 EMTN	EUR	400 000	435 824,79	0,98
PERNOD RICARD 3.75% 15-09-27	EUR	500 000	518 137,13	1,17
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	100 000	92 890,50	0,21
RTE EDF TRANSPORT 1.125% 08-07-40	EUR	700 000	502 823,43	1,13

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
RTE EDF TRANSPORT 1.125% 09-09-49	EUR	1 700 000	1 093 852,60	2,46
SG 4.0% 16-11-27 EMTN	EUR	400 000	413 756,50	0,93
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 2.75% 02-09-32	EUR	500 000	489 989,62	1,10
STE ANONYME DE GEST DES STOCKS DE SEC 2.875% 07-09-32	EUR	400 000	395 482,94	0,89
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	300 000	303 234,54	0,68
TOTAL FRANCE			16 138 424,59	36,29
IRLANDE				
JOHNSON NTROLS INTL PLC TY 3.0% 15-09-28	EUR	100 000	100 234,54	0,22
TOTAL IRLANDE			100 234,54	0,22
ITALIE				
AMPLIFON 1.125% 13-02-27	EUR	200 000	186 453,38	0,42
LEASYS 4.625% 16-02-27 EMTN	EUR	600 000	617 219,52	1,39
TOTAL ITALIE			803 672,90	1,81
LUXEMBOURG				
UMG GROUPE VYV 1.625% 02-07-29	EUR	500 000	454 667,05	1,03
TOTAL LUXEMBOURG			454 667,05	1,03
PAYS-BAS				
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4.625% 27-01-28	EUR	400 000	415 210,61	0,93
NETHER 0 3/4 07/15/28	EUR	4 000 000	3 740 157,38	8,41
VITERRA FINANCE BV 1.0% 24-09-28	EUR	500 000	449 252,95	1,01
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	200 000	213 288,79	0,48
TOTAL PAYS-BAS			4 817 909,73	10,83
PORTUGAL				
CAIXA GEN 5.75% 31-10-28 EMTN	EUR	400 000	437 548,44	0,99
TOTAL PORTUGAL			437 548,44	0,99
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS 0.577% 09-08-29	EUR	200 000	175 048,42	0,39
CHANEL CERES 0.5% 31-07-26	EUR	200 000	186 690,86	0,42
TOTAL ROYAUME-UNI			361 739,28	0,81
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 994 399,07	85,44
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			37 994 399,07	85,44
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
PALATINE OPPORTUNITES 6-12 MOIS I	EUR	4 000	4 221 080,00	9,49
TOTAL FRANCE			4 221 080,00	9,49
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			4 221 080,00	9,49
TOTAL Organismes de placement collectif			4 221 080,00	9,49
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	80	10 400,00	0,02
EURO SCHATZ 0624	EUR	120	-18 600,00	-0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-8 200,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			-8 200,00	-0,02
TOTAL Instruments financier à terme			-8 200,00	-0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	8 200	8 200,00	0,02
TOTAL Appel de marge			8 200,00	0,02
Créances			226 913,39	0,51
Dettes			-26 861,40	-0,06
Comptes financiers			2 054 643,19	4,62
Actif net			44 470 174,25	100,00

Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART I	EUR	309 808	141,79
Parts PALATINE GLOBAL BONDS PART R	EUR	4 464,746	121,45